

Roland Hubert  
co-Secrétaire général  
Valérie Sipahimalani  
Sandrine Charrier  
Secrétaires nationales

à

Monsieur Vincent PEILLON  
Ministre de l'Education nationale  
Ministère de l'Education nationale  
110 rue de Grenelle  
75357 PARIS 07 SP

SC/YC/

Paris, le 6 juin 2013

Monsieur le Ministre,

Nous souhaitons attirer votre attention sur les problèmes engendrés par la mise en place des « parcours artistiques et culturels » au lycée, en particulier sur la menace qu'ils semblent faire peser sur certains enseignements artistiques optionnels ayant une obligation de partenariat.

Nous apprenons en effet, de la part de plusieurs académies, que certaines DRAC suppriment les financements destinés à certains enseignements artistiques, au motif que ces subventions sont « redéployées » vers les nouveaux « parcours artistiques et culturels », pour lesquels aucun financement nouveau ne semble avoir été prévu, ni au sein du ministère de l'Education nationale, ni au sein du ministère de la Culture et de ses services déconcentrés.

Les enseignements artistiques avec partenariat obligatoire ont été créés dans les années 1980, inaugurant une collaboration riche entre ministère de la Culture et ministère de l'Education Nationale. Ces enseignements reposent sur un fonctionnement original, et qui a fait ses preuves en termes d'efficacité pédagogique et de réussite des élèves : le partenariat entre les artistes ou structures culturelles et les enseignants, dans le cadre de la classe, afin de lier en permanence savoirs, pratiques et rencontres dans les apprentissages. Ce fonctionnement permet à la fois de diffuser un enseignement exigeant et d'amener les élèves à une véritable appropriation des démarches artistiques en lien avec la construction d'une culture.

Ces enseignements sont donc une contribution fondamentale de l'Ecole à la démocratisation de la culture. Mais ils supposent des financements du ministère de la Culture pour organiser l'intervention des artistes et partenaires sur le long terme des démarches pédagogiques, et non autour de projets ponctuels et sans suivi. En l'absence de ces financements, c'est tout simplement l'existence de ces enseignements qui est menacée. Ce sont donc les élèves qui seraient les premières victimes de telles restrictions budgétaires.

Nous vous demandons par conséquent de surseoir à cette décision de redéployer les financements destinés aux enseignements nécessitant un partenariat vers les « parcours artistiques et culturels », et de prendre les mesures budgétaires nécessaires dans les deux ministères pour que soient pérennisés ces enseignements qui permettent, grâce à l'école, la démocratisation de l'accès aux pratiques artistiques et culturelles.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de nos respectueuses salutations.

R. HUBERT

V. SIPAHIMALANI

S. CHARRIER

*NB : ce courrier est également adressé à Mme Aurélie Filippetti, Ministre de la Culture et de la Communication*